



Règlement du jeu concours of tournesol – JNE 2025

Article 1 - Organisateur

Le présent jeu concours est organisé par **OF Tournesol**, organisme de formation dont le siège social est situé à 38, rue Blanche 75009 Paris, et représenté par Dominique Albeaux et Anne-Laure Largeau, fondatrices.

Le jeu est organisé à l'occasion des **JNE 2025** (Journées Nationales d'Études de l'ANPDE) qui se tient du 11 au 13 juin à Marseille.

Article 2 - Conditions de participation

Le jeu est gratuit, sans obligation, et ouvert à toute personne physique majeure, résidant en France métropolitaine, exerçant dans le domaine de la petite enfance ou du secteur médico-social.

Ne peuvent participer :

- Les membres de l'équipe OF Tournesol
- Les personnes impliquées dans l'organisation du jeu
- Les membres de leur famille directe

Article 3 – Modalités de participation

Pour participer au tirage au sort, les participants doivent :

- Se rendre sur le stand d'**OF Tournesol** lors du JNE 2025
- Remplir un formulaire comprenant les champs obligatoires : **nom, prénom, entreprise/structure, fonction, adresse e-mail et adresse postale**
- Consentir à l'inscription à la **newsletter OF Tournesol** (avec possibilité de se désinscrire à tout moment)

Une seule participation par personne est autorisée pendant toute la durée du salon.

Article 4 - Durée du jeu

Le jeu est ouvert pendant toute la durée du **JNE 2025**, soit du **11 au 13 juin 2025**, aux horaires d'ouverture du salon. Fin des inscriptions le 13 juin 2025 à 13 heures.



Article 5 - Désignation du gagnant

Un **tirage au sort** sera effectué dans la semaine suivant la clôture de l'événement, soit **au plus tard le 20 juin 2025**.

Le gagnant sera contacté par mail à l'adresse renseignée dans le formulaire. Sans réponse du gagnant la journée de formation ne pourra être réalisée.

Une newsletter sera également envoyée à l'ensemble des participants inscrits pour annoncer le nom du gagnant, sous réserve de son accord pour diffusion publique de son identité (prénom, nom et structure professionnelle).

Article 6 – Dotation

Le gagnant remportera **une journée de formation gratuite** (7 heures) dispensée par OF Tournesol, à programmer en accord avec le bénéficiaire, sous réserve de disponibilité en 2025. La dotation est strictement nominative, non échangeable et non monnayable.

Les frais de déplacement, d'hébergement (si nécessaire) et de restauration du formateur seront à la charge du gagnant.

Article 7 - Responsabilité

L'organisateur se réserve le droit de modifier ou d'annuler le jeu en cas de force majeure. Sa responsabilité ne saurait être engagée si des dysfonctionnements techniques ou logistiques empêchent la bonne participation au jeu.

Article 8 – Données personnelles

Conformément au RGPD, les abonnés disposent d'un droit d'accès, de rectification, de suppression ou d'opposition, qu'ils peuvent exercer à tout moment en utilisant le lien de désinscription inclus dans la newsletter ou par e-mail à : contact@of-tournesol.com.

Article 9 – Acceptation du règlement

La participation au jeu implique l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement. Ce règlement est consultable sur simple demande au stand de l'Institut de Formation Tournesol pendant toute la durée du salon, et sur notre site internet à l'adresse suivante : www.of-tournesol.com.